

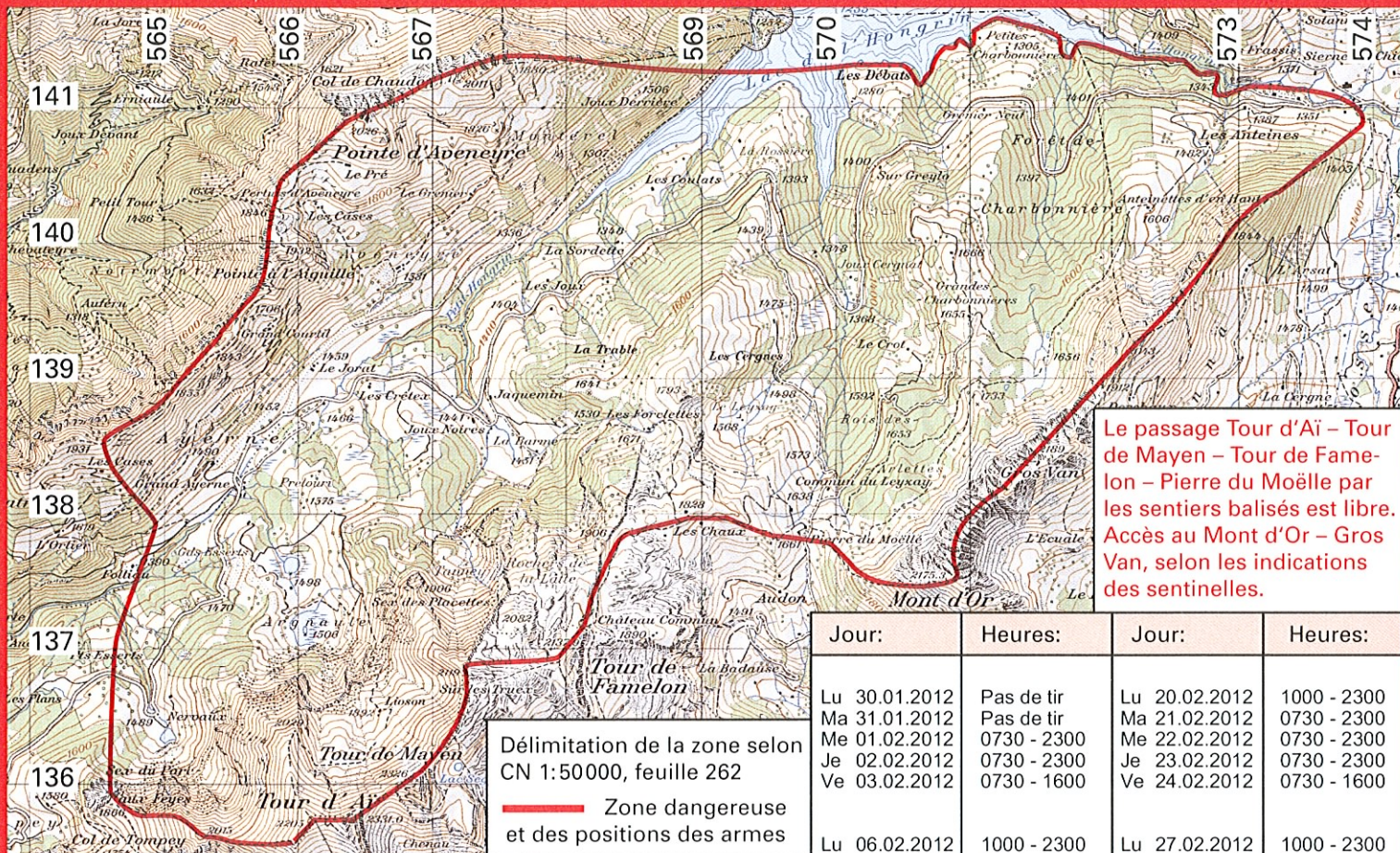


# AVIS DE TIR

## PETIT HONGRIN

Armée suisse

**Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants :**



Le passage Tour d'Aï – Tour de Mayen – Tour de Famelon – Pierre du Moëlle par les sentiers balisés est libre. Accès au Mont d'Or – Gros Van, selon les indications des sentinelles.

Délimitation de la zone selon CN 1:50000, feuille 262  
 Zone dangereuse et des positions des armes

**Troupe:** ER inf 2-3 - SSGw FOAP inf

**Armes:** armes inf, explosifs - Lm 8,1 cm depuis le 06.02.2012

Tirs art et lm: Elévation maximale de la trajectoire 4500 m s/mer

Jour:	Heures:	Jour:	Heures:
Lu 30.01.2012	Pas de tir	Lu 20.02.2012	1000 - 2300
Ma 31.01.2012	Pas de tir	Ma 21.02.2012	0730 - 2300
Me 01.02.2012	0730 - 2300	Me 22.02.2012	0730 - 2300
Je 02.02.2012	0730 - 2300	Je 23.02.2012	0730 - 2300
Ve 03.02.2012	0730 - 1600	Ve 24.02.2012	0730 - 1600
Lu 06.02.2012	1000 - 2300	Lu 27.02.2012	1000 - 2300
Ma 07.02.2012	0730 - 2300	Ma 28.02.2012	0730 - 2300
Me 08.02.2012	0730 - 2300	Me 29.02.2012	0730 - 2300
Je 09.02.2012	0730 - 2300	Je 01.03.2012	0730 - 2300
Ve 10.02.2012	0730 - 1600	Ve 02.03.2012	0730 - 1600
Lu 13.02.2012	1000 - 2300	Lu 05.03.2012	1000 - 2300
Ma 14.02.2012	0730 - 2300	Ma 06.03.2012	0730 - 2300
Me 15.02.2012	0730 - 2300	Me 07.03.2012	0730 - 2300
Je 16.02.2012	0730 - 2300	Je 08.03.2012	0730 - 2300
Ve 17.02.2012	0730 - 1600	Ve 09.03.2012	0730 - 1600

### MISE EN GARDE

- Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées.
- Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des armes. La nuit, ils seront remplacés par trois lampes rouges disposées en triangle.
- Projectiles non éclatés.



#### 1. Ne jamais toucher

En raison du danger qu'ils représentent, il est interdit de toucher ou de ramasser des ratés ou des pièces de projectiles qui peuvent encore contenir de l'explosif (par exemple détonateurs, têtes ou bases de projectiles, etc.). Les ratés ou les pièces de projectiles peuvent encore exploser après plusieurs années.



#### 2. Marquer

Les personnes qui trouvent un raté ou une pièce de projectile qui pourraient encore contenir de l'explosif doivent en marquer l'emplacement et...



#### 3. Annoncer

... l'annoncer soit à la troupe la plus proche, à la Centrale d'annonce des ratés ou au prochain poste de police. La Centrale d'annonce des ratés peut être jointe par les particuliers (tél. 117) et par la troupe (tél. 033 223 57 27) 24 heures sur 24.

La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du code pénal suisse est réservée.

- Les annonces de dommages de tiers, y compris les dommages causés à des tiers, doivent immédiatement être communiqués au Centre de dommages du DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne. Hotline 0800 11 33 44 ou par écrit avec le formulaire « Annonce de dommage 33.001 », à télécharger sous [www.schadenzentrumvbs.ch](http://www.schadenzentrumvbs.ch).
- Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Informations concernant les tirs

jusqu'au: 09.03.2012

Tf: 026 923 42 22

Lieu et date: 1660 La Lécherette, le 14.11.11

dès le: 30.01.2012

Renseignements auprès de la troupe

Tf: 024 467 93 25

Bureau régional de renseignements

Tf: 026 924 44 54

Le commandement: Secteur de coordination